

Extrait du procès-verbal

Séance du : 14 mars 2022
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER
Rapport sur : Préavis N° 2022/28
Rapporteur : M. Olivier MONGE

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/28 concernant « Mise aux normes de l'ancienne salle de l'Usine à Gaz et de ses annexes - Demande d'un crédit de CHF 697'000.- TTC pour la mise en conformité de la sécurité incendie de l'ancienne salle pour une jauge de 450 personnes et pour l'assainissement énergétique des annexes »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'octroyer un crédit de CHF 697'000.- TTC pour la mise en conformité de la sécurité incendie de l'ancienne salle pour une jauge de 450 personnes et pour l'assainissement énergétique des annexes, sous déduction de la subvention de l'Etat de Vaud ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 15 mars 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



La Secrétaire :